

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

En

exercice

33

Ont pris

part au vote

33

EXTRA

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations:

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre. RIMBAUD Georges donne procuration à KASPERSKI Christophe, CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à FOREST Marie-Paule

Absents:

Néants.

Monsieur André GARRON, Maire.

Afférents

Au Conseil

33

Date de la convocation 16 juin 2009

> Date d'affichage 16 juin 2009

Objet de la délibération Direction des Ressources Humaines et Affaires Générales -Service du personnel - Création de poste.

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins des services municipaux nécessitent la création de postes à temps complet suivantes :

- 1 puéricultrice de classe normale
- 1 gardien de police municipale

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création de poste telles que présentées.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

à main levée et à l'unanimité des voix :

DECIDE la création des postes à temps complet ci-dessus, DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2009, chapitre 012 DEPENSES DE PERSONNEL.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON. Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 👖 et publication ou notification du